



## **Compte Rendu Conseil Municipal du 29 Septembre 2022**

Présents : Chantal Ayouaz, Sylvain Camus, Henri Desplan, Jean Michel Desplan, Alban Dubois  
Absents excusés : Régine Fortis, procuration à Chantal Ayouaz, Henri-Pierre Fabre procuration à Desplan Henri.

Secrétaire séance : Desplan Jean Michel

La séance est ouverte à 18h .

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 30 Juin qui est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour le sujet de l'électrification d'Aouéran. Cette demande est adoptée à l'unanimité.

### **1) Électrification Aouéran :**

Enedis devait tout prendre à sa charge mais il ressort qu'il demeure un reste à charge pour la Commune de 4300€. Face aux interrogations de M. Le Maire, Enedis propose de participer au paiement de ce reste à charge, ainsi que la Région et le SDEHG (Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne). Il resterait donc 700€ pour la Commune ;

Le Conseil charge M. Le Maire de réaliser des courriers à ces organismes afin d'obtenir ces subventions.

Le coût de fonctionnement annuel dû notamment à l'entretien des batteries sera de 300€.

Délibération votée à l'unanimité.

### **2) Mise en place 5 horloges astronomiques :**

Cette mise en place permettrait d'avoir la main sur la gestion des horaires d'allumage des éclairages publics. Actuellement, ce poste représente environ 8000 € de dépenses et cela va augmenter.

Deux différentiels se situent dans le village, un à Barimale, un à Cazaux et un au Sériail.

Cette mise en place permettrait donc une économie de 3 ou 4000€ par an.

M. Le Maire propose une consultation de la population par le biais de l'application « Ma Mairie » pour les horaires d'extinction des lumières publiques durant la nuit.

Coût total de l'installation 6751€, reste à charge pour la Commune : 2996€.

Délibération votée à l'unanimité.

### 3) **Coupe de bois 2023** :

Comme chaque année, l'ONF propose des parcelles pour vendre des coupes de bois mais cette année aucune assiette n'est précisée. Il n'y aura donc aucune vente de coupe de bois cette année.

Délibération votée à l'unanimité.

### 4) **Adhésion à l'ANEM** :

La Commune adhère déjà à l'Association Nationale des élus de la Montagne, il s'agit juste d'un renouvellement d'adhésion.

Délibération prise à l'unanimité.

### 5) **Don d'un particulier** :

Pour accepter ce don à la Commune, il convient de prendre une délibération. Il s'agit d'un don de 100€ de M. Jean-Romain Gauthier, suite à un séjour à la cabane de Sestagnous, pour exprimer sa satisfaction et son envie de participer aux frais de gestion de la cabane. Il a également envoyé un courrier dans ce sens à la Commune.

Délibération prise à l'unanimité.

### 6) **Heures supplémentaires employés** :

Régularisation des heures supplémentaires faites par Jérôme Ges pour déneigement.

Délibération prise à l'unanimité.

### 7) **Candidatures Auberge du Crabère** :

Aujourd'hui, nous avons 3 candidatures.

Un couple avec 3 enfants, un couple d'avocats qui souhaite se reconvertir, un particulier seul mais qui connaît bien le métier.

Il faut leur demander qu'ils exposent leurs envies et compétences.

Refaire une annonce pour avoir d'autres candidatures.

### 8) **Questions diverses** :

**Installation d'un maraîcher à Melles** : la Commune lui proposerait de mettre des terrains à disposition.

#### **Promenade botanique de Melles - Itinéraire Vizity :**

L'Office de tourisme intercommunal a développé avec la start-up Vizity un concept d'itinéraires d'interprétation culturelle et environnementale basé sur des cartes interactives accessibles en ligne.

La page web est accessible depuis n'importe quel appareil (smartphone, ordinateur, tablette, etc...) et ne nécessite aucun téléchargement en amont (comme pour une application par exemple). L'usage que l'Office de tourisme fait de ce médium technique permet d'orienter les visiteurs vers une compréhension plus complète de notre village et des plantes qui s'y trouvent. L'accès à ces services d'information et d'interprétation du territoire est entièrement gratuit.

**Poulailler municipal** : Le poulailler fonctionne bien dans un objectif de réduction des déchets. Quelques ajustements à effectuer. Qui achète le grain ? Qui amène ses déchets ?

**Pool routier** : Les travaux demandés cette année par la Commune à la Communauté de Communes concernent la route du haut du village et le départ de la route d'Artigascou.

**Employé communal** : en attendant le retour du second employé communal et de résoudre le problème du financement, nous allons fonctionner avec un seul employé. Il faudra mieux gérer les temps de repos et les heures supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h. Monsieur Le Maire remercie son Conseil municipal pour son dévouement au service de la collectivité Melloise.

Les membres du Conseil,

Le Maire,  
Alban Dubois